



Si votre entreprise importe au Canada, préparez-vous à la GCRA dès aujourd'hui

Le gouvernement du Canada modernise et simplifie la perception des droits et taxes sur les marchandises importées au Canada dans le cadre du [projet de Gestion des cotisations et des recettes de l'Agence des services frontaliers du Canada \(GCRA\)](#)

La GCRA aura-t-elle une incidence sur vous?

La GCRA s'applique à tout propriétaire d'entreprise ou organisation qui :

- importe des biens commerciaux aussi rarement qu'une fois par an ;
- fait appel à un courtier en douane pour importer des marchandises commerciales
- importe des marchandises commerciales par l'intermédiaire d'un service de messagerie
- importe des marchandises qui seront vendues ultérieurement
- importe des marchandises pour une utilisation commerciale, industrielle, occupationnelle, institutionnelle, ou autre utilisation semblable.

Comment les entreprises peuvent-elles se préparer?

Pour éviter d'éventuels retards dans vos expéditions commerciales à l'avenir, votre organisation devrait s'inscrire au portail client de la GCRA (PCG) **avant le mois de mai 2024**. Cela s'applique même si vous faites appel à un courtier en douane.

L'inscription est facile. Il suffit de se rendre sur le [portail client de la GCRA](#) et de sélectionner « *Ouvrez une session dans le portail client de la GCRA* ». Une fois inscrit, vous pourrez utiliser les fonctionnalités actuelles du portail et bénéficier de fonctionnalités supplémentaires à partir de mai 2024.

Si vous faites appel à un courtier ou à un tiers fournisseur de services, [délégez-lui des pouvoirs](#) dans le portail et communiquez avec lui pour discuter ensemble de la manière de préparer votre organisation aux changements à venir.

Découvrez comment le fait de vous **inscrire maintenant** vous permettra de profiter de la [période de transition de la mainlevée avant le paiement](#).

Besoin de plus d'informations?

Nous organisons un certain nombre de webinaires utiles, y compris *l'inscription de votre petite ou moyenne entreprise dans le portail client de la GCRA*. [Inscrivez-vous dès maintenant!](#)

Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec le Centre de soutien à la clientèle de la GCRA par le biais de notre [formulaire de contact](#) en ligne ou en téléphonant au 1-800-461-9999, sélectionnez l'option 2.

Pour plus d'information, visitez la section de la GCRA sur [le site Web de l'ASFC](#), envoyez un courriel à [l'équipe de la Mobilisation de la GCRA](#) ou communiquez avec votre courtier en douanes/tiers fournisseur de service, le cas échéant.